

Ville de l'Isle-sur-le-Doubs

ÉVÉNEMENTS RASSEMBLANT DU PUBLIC

Dossier sécurité / vigipirate



Il convient désormais au maire d'autoriser ou non les événements rassemblant un nombre significatif de personnes, en tenant compte du contexte local, du niveau de risque et de l'effort de sécurisation engagé par les organisateurs de la manifestation.

Chaque organisateur est responsable de la sécurité de la manifestation recevant du public dont il a la charge. La ville de l'Isle-sur-le-Doubs n'a pas pris de mesure générale d'interdiction mais étudie, au cas par cas, les risques et mesures de protection à prendre.

Les services de la mairie pourront préconiser, si nécessaire, des aménagements avant l'ouverture au public.

**Le présent dossier complété et signé doit être retourné à la mairie
MINIMUM 6 SEMAINES AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION.
Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera irrecevable.**

RECOMMANDATIONS à l'attention des organisateurs de manifestations recevant du public

Mobilisation	<p>Renforcer la surveillance et le contrôle de la manifestation ou de l'événement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En nommant un responsable sécurité. • En constituant un service d'ordre "interne" (équipe organisatrice) qui devra être identifiable facilement par le public (gilet jaune par exemple) ou en recourant à des agents de sécurité privé. • En limitant, dans la mesure du possible, le nombre de points d'entrée sur le site à 1. • En évitant tout attroupement devant l'entrée du site.
Alerte	<ul style="list-style-type: none"> • Avant la manifestation, rappeler au service d'ordre les consignes à appliquer en cas de suspicion ou d'alerte. Les forces de l'ordre doivent être sollicitées via les numéros d'appel 17 ou 112 pour toute difficulté rencontrée le jour de ces manifestations. • Veiller à disposer d'un moyen sonore d'information rapide des participants : sonorisation ... (pour une évacuation en bon ordre).
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un contrôle visuel des sacs et colis. * Le refus de se soumettre à ce contrôle peut justifier l'interdiction d'accès au site ou/et l'appel aux forces de l'ordre. * La fouille des sacs ne peut être réalisée que par des agents de sécurité privés habilités, après accord des propriétaires / Les palpations de sécurité, que par des agents de sécurité habilités sous le contrôle d'un officier de police judiciaire. * Le contrôle d'identité ne peut être réalisé que par les officiers de police judiciaire. • Pendant toute la manifestation, éviter toute accumulation d'objets, sacs, à l'intérieur ou à proximité de l'événement.
Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une surveillance active des zones sensibles ou vulnérables (passages réguliers). • Signaler tout objet présentant un caractère insolite et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement. • Signaler tout agissement ou comportement manifestement anormal qui pourrait faire penser à la préparation d'un acte malveillant.

J'ai pris connaissance des recommandations mentionnées ci-dessus

NOM prénom

le / /

Guide du Ministère de l'Intérieur sur les bonnes pratiques de sécurisation des événements téléchargeable sur le site www.islesurledoubs.fr > Culture & Loisirs / associations.



Informations sur la manifestation prévue

Nature et thème de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Clos Ouvert

Date de la manifestation :

Amplitude horaire :

Nombre maximum de personnes attendues en simultané :

Description de la manifestation :

Contrôles d'accès au site de la manifestation

Le contrôle d'accès est effectué par :

Les membres de l'organisation Nombre :

Une société privée* Nombre :

** auquel cas l'arrêté préfectoral mentionnant l'agrément de la société devra être joint au présent dossier*

Pour une manifestation en lieu clos, prévoir un comptage des visiteurs afin de ne pas dépasser le maximum autorisé sur le lieu de la manifestation (*se renseigner au préalable sur la jauge maximum*). La demande d'ouverture des sacs est préconisée.

Pour une manifestation à l'extérieur, l'usage de véhicules "béliers" est demandé (lesdits véhicules devront pouvoir être déplacés dans l'urgence pour l'accès des secours).

A l'intérieur comme à l'extérieur, les rassemblements de visiteurs (files d'attente ...) devront être protégés par des barrières de sécurité.

Identification de l'organisateur de l'évènement

Organisateur (association...)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone portable :

Identification du responsable de la sécurité de l'évènement

Le responsable de la sécurité doit être présent pendant toute la durée de la manifestation et se consacrer exclusivement à cette mission. Il ne peut pas être l'organisateur de l'évènement.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone portable :

Nombre de membres du comité organisateur sur place :

PARTIE RÉSERVÉE À LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Réception du dossier le :

Observations - préconisations complémentaires :

Avis favorable

Avis défavorable

le / /

Le Maire, Alain ROTH